

---

Jour de séance 25

le jeudi 28 mai 2020

10 h 30

En l'absence inévitable du président de la Chambre, M. C. Chiasson, vice-président, assume sa suppléance.

---

Il est unanimement convenu de passer outre à la prière.

---

Le président suppléant s'adresse à la Chambre pour annoncer que trois députés, y compris le président, se sont abstenus d'assister à la séance en raison de la situation dans leur circonscription relativement à la pandémie.

---

Il est unanimement convenu d'adopter la motion proposée par l'hon. M. Savoie, appuyé par M. Melanson, dont voici le texte :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 15 septembre 2020 ;

que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents agisse en son nom pour l'application du présent ordre.

---

La séance, suspendue à 10 h 43, reprend à 10 h 54.

---

Il est unanimement convenu de modifier la résolution adoptée plus tôt au cours de la séance par la substitution, à « 15 septembre », de « 9 juin ».

---

La séance est levée à 11 h 10.